

**SOCIETE
DE TIR DE VERSOIX**

Case postale 106
1290 Versoix
www.stv-versoix.ch

1290 Versoix, le 7 janvier 2009

CARTE DE MEMBRE

Avec le nombre croissant de nouveaux membres et afin de faciliter les formalités, surtout au niveau du stand de tir, (Accès au pas de tir, vente de munitions etc), nous avons depuis 2008 créé une carte de membre avec une échéance annuelle.

Insatisfait de la première expérience, nous avons décidé d'éditer une dès cette année, une « CARTE DE MEMBRE » personnelle et valable uniquement avec l'Estampille de l'année collée sur la carte.

Vous trouverez donc ci-joint votre carte de membre. Cette carte est obligatoire pour accéder au pas de tir. Elle peut être demandée en tout temps pour contrôle.

Les estampilles seront disponibles à la cantine du stand dès la fin du mois ou au pire pour l'Assemblée générale au plus tard.

Dès le règlement de votre cotisation annuelle, vous aurez si vous le souhaitez, la possibilité de retirer l'estampille de l'année auprès de la cantinière.

Les membres du Comité, les membres d'honneurs ou les personnes dispensées de cotisations recevront automatiquement leur estampille dès qu'elle sera disponible.

En cas de changement d'adresse ou autre modification, une nouvelle carte doit être demandée et elle sera délivrée le plus rapidement possible.

Nous osons espérer que vous accorderez à cette carte, tout le respect qu'elle mérite, ceci afin d'éviter une réédition systématique et annuelle des cartes.

Dans l'attente, au nom du Comité de la STV, je vous adresse, mes sincères salutations.

Le Président : R. Schucan